



Commune de
Val-de-Ruz

DEMANDE DE DEUX CRÉDITS-CADRES DE CHF 1'250'000 POUR L'EAU POTABLE ET DE CHF 500'000 POUR L'ASSAINISSEMENT EN 2019

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 390510

Auteur : Conseil communal

Date : 04.03.2019



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| 1. | Résumé..... | 3 |
| 2. | Financement des activités..... | 3 |
| 2.1. | Budget d'exploitation..... | 3 |
| 2.2. | Budget d'investissement..... | 3 |
| 3. | Crédit-cadre eau potable..... | 4 |
| 4. | Crédit-cadre assainissement (eaux usées)..... | 7 |
| 5. | Conséquences financières..... | 8 |
| 5.1. | Compte des investissements..... | 8 |
| 5.2. | Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune..... | 8 |
| 6. | Impact sur le personnel communal..... | 9 |
| 7. | Vote du Conseil général..... | 10 |
| 7.1. | Vote à la majorité qualifiée pour l'eau potable..... | 10 |
| 7.2. | Vote à la majorité simple pour l'assainissement..... | 10 |
| 8. | Conclusion..... | 10 |
| 9. | Projet d'arrêté eau potable..... | 11 |
| 10. | Projet d'arrêté assainissement..... | 12 |

Liste des tableaux

| | |
|--|---|
| Tableau 1 : Détail de l'utilisation du montant de CHF 1'250'000 pour l'eau potable..... | 5 |
| Tableau 2 : Détail de l'utilisation du montant de CHF 500'000 pour l'assainissement..... | 7 |
| Tableau 3 : Incidences financières pour l'eau potable..... | 9 |
| Tableau 4 : Incidences financières pour l'assainissement..... | 9 |

Liste des abréviations principales

| Abréviation | Signification | Abréviation | Signification |
|-------------|--|--------------|---|
| DN | <i>Diamètre nominal</i> | PGEE | <i>Plan général d'évacuation des eaux</i> |
| LCo | <i>Loi sur les communes, du 21 décembre 1964</i> | PDR | <i>Plan directeur régional</i> |
| MAQ | <i>Manuel d'assurance qualité</i> | SPCH | <i>Service cantonal des ponts et chaussées</i> |
| PAL | <i>Plan d'aménagement local</i> | SSIGE | <i>Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux</i> |
| PGA | <i>Plan général d'alimentation (en eau)</i> | | |



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La Commune de Val-de-Ruz possède un riche patrimoine dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement qui est géré par le dicastère des travaux publics, des eaux, de la forêt et du tourisme.

Pour exploiter et maintenir à niveau les installations et les réseaux, le dicastère dispose d'un budget d'exploitation et d'un budget des investissements.

Ce dernier, pour l'année 2019, est présenté sous la forme de deux crédits-cadres qui prennent en compte les besoins raisonnables en investissements de l'eau potable et de l'assainissement, tout en respectant les contraintes de la politique financière de la Commune.

Dans le cadre de l'alimentation de l'eau de notre vallée, nous vous rappelons le PGA validé par votre Autorité lors de la séance du 20 février 2017. La gestion du réseau d'approvisionnement est réalisée par Viteos SA.

En ce qui concerne l'assainissement, les travaux que nous allons effectuer sont en rapport avec le PGEE Seyon-Amont voté par votre Autorité lors de la séance du 5 novembre 2018.

2. Financement des activités

2.1. Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation, dont votre Conseil est saisi chaque année en décembre, permet à chaque dicastère, selon une division comptable appropriée, d'exploiter normalement et de maintenir les installations dont il est responsable. Une part de ce budget d'exploitation est donc dévolue à des tâches d'entretien du patrimoine géré et permet de financer ces activités vitales sous la forme d'achats de matériel, de prestations de tiers ou de contrats de maintenance.

2.2. Budget d'investissement

Le budget d'investissements, dont l'enveloppe est sollicitée auprès de votre Conseil également en décembre, permet à chaque dicastère de financer les interventions conséquentes ne relevant pas du simple entretien. Ainsi, l'objet renouvelé ou réadapté doit garantir un fonctionnement à long terme de son usage. Le Conseil communal vous propose, pour le domaine d'activité de l'eau, de traiter les crédits d'engagement dans des crédits-cadres et non pas par des crédits d'objets.



3. Crédit-cadre eau potable

Les investissements présentés dans le présent rapport sont en relation avec l'alimentation en eau potable du Val-de-Ruz. Cela englobe la distribution par les réseaux de conduites, la production d'eau par les puits, captages, stations de pompage et de traitement, ainsi que tous les projets futurs de renouvellement ou de développement gérés par le bureau technique.

Ces investissements sont le résultat d'une réflexion basée sur les éléments suivants :

- Entretien du patrimoine qui est réalisé avec une planification structurée selon les durées de vie des différents équipements :
 - le plan cible des investissements pour les 10 prochaines années en fonction de l'état actuel des réseaux ;
 - le meilleur moment pour renouveler une infrastructure en fonction du risque choisi ;
 - la meilleure variante entre plusieurs solutions ayant des investissements échelonnés sur plusieurs années ;
 - le plan de maintenance en fonction du risque choisi par type d'infrastructure.
- Coordination avec des travaux entrepris par l'Etat, notamment pour les routes cantonales, ou autres investissements communaux, ou autres services.
- PGA en vue de rationaliser les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'alimentation en eau et développer un réseau performant en termes d'investissements et d'exploitation.
- PDR qui définit les volontés politiques de développement au niveau de la Commune aux horizons 2030 et 2040.

Les prévisions d'investissements définies pour le maintien de la valeur des installations d'eau potable doivent être de CHF 1'250'000 par an. Ce montant sera affiné annuellement en fonction de l'inventaire détaillé des infrastructures existantes et des développements communaux à la suite de l'application du PGA et l'aboutissement du PDR.

Pour 2019, nous présentons à votre Autorité un crédit-cadre de CHF 1'250'000 afin de maintenir la valeur du réseau à son meilleur niveau, ce qui permettra de maîtriser les charges d'exploitation futures et de développer de nouveaux projets.



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

Le détail de l'utilisation du montant de CHF 1'250'000 est répertorié dans le tableau ci-dessous :

| Eau potable Montant disponible | C-C 2019 (en CHF) | Subventions (en CHF) |
|--|----------------------|-------------------------|
| Investissements réseau | | |
| Les Hauts-Geneveys, rue de la République* | 50'000 | |
| Cernier, rue des Monts 7a à 13 | 140'000 | |
| Saules, bouclage pour supprimer un réservoir | 110'000 | |
| Extension, déplacement ou remplacement de réseaux | 230'000 | |
| Travaux sur fuites | 180'000 | |
| Investissement ouvrages et installations techniques | | |
| Entretien des automates pour la mise en conformité | 30'000 | |
| Production d'eau, remplacement de l'électromécanique | 30'000 | |
| Malvilliers, Station Aebi-Chollet, réfection du toit | 25'000 | 5'000 |
| Prés-Royers, sécurité de l'accès aux puits | 20'000 | 4'000 |
| Les Geneveys-sur-Coffrane, réservoir Crôtets étanchéité | 110'000 | |
| Tête-de-Ran, construction réservoir et alimentation | 230'000 | 22'000 |
| Landeyeux, reprise du réseau | 30'000 | |
| Etude et planification | | |
| Cernier, projet chambre d'interconnexion (travaux 2020) | 20'000 | |
| Le Louverain, projet reprise du réseau | 25'000 | |
| Coffrane, puits et zones de protection et captages | 20'000 | |
| TOTAL | 1'250'000 | 31'000 |

*Travaux de l'Etat encore à confirmer.

Tableau 1 : Détail de l'utilisation du montant de CHF 1'250'000 pour l'eau potable

De plus, une part de ces investissements sera couverte par un prélèvement à la réserve « taxe unique » eau potable (compte 2910301) de 20% des coûts nets (subventions et participations de tiers déduites) bruts.

Les investissements dans le **réseau de conduites** permettront de :

- Les Hauts-Geneveys, rue de la République : remplacer trois traversées de conduites sous la route cantonale aux Hauts-Geneveys car le SPCH devrait refaire toute la chaussée depuis l'entrée du village des Hauts-Geneveys jusqu'à Malvilliers.
- Cernier, rue des Monts : poursuivre le remplacement de la conduite existante DN 100, commencé en 2018, sur la rue des Monts, des numéros 7a à 13, soit 140 mètres de conduite en fonte DN 150. L'état de la conduite est très dégradé, sachant qu'il y a eu cinq fuites sur ce tronçon en 2017. L'augmentation de diamètre contribuera également à mettre en conformité le nouveau quartier de la rue du Bois Noir.
- Saules : création d'un bouclage avec une nouvelle conduite fonte DN 200, longueur 120 mètres pour permettre la suppression du réservoir de Vilars-Saules, conformément au PGA.
- Extension, déplacement ou remplacement : un montant est réservé pour des extensions, déplacements ou modifications du réseau encore non définis à ce jour. Ces travaux pourront être réalisés dans le cadre de nouvelles constructions, projets communaux (PGEE, routes, etc.) ou du développement de nouvelles



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

zones. Ce montant peut également servir pour un tronçon de conduites qui devrait être changé car montrant un état plus dégradé qu'attendu.

- Fuites : au vu du nombre important de fuites en 2018, soit 26 sur les conduites maîtresses et 12 sur des branchements privés, un montant est prévu afin de réparer ces fuites et garantir ainsi l'approvisionnement en eau. Ce montant servira également à réduire les pertes d'eau, notamment dans le secteur de La Joux-du-Plâne.

Pour les **ouvrages et installations techniques**, les investissements permettront de :

- Automates et électromécanique : pour la production d'eau, il est nécessaire de mettre en conformité les installations de télégestion en fonction des nouvelles technologies et anticiper le remplacement d'installations vieillissantes, soit des pompes, appareils de mesures ou de traitements, débitmètres, etc. Un renouvellement constant de ces installations est nécessaire afin de garantir la distribution d'eau et de pouvoir contrôler la qualité en continu.
- Malvilliers, Aebi-Cholet et Crôtets : ces ouvrages doivent être mis en conformité selon le MAQ afin de répondre aux normes de la SSIGE, pour garantir un approvisionnement en quantité et qualité en tout temps. Ces travaux d'entretien prévus en 2019 doivent pouvoir sécuriser les ouvrages de production d'eau afin d'éviter une contamination ou pollution extérieure.
- Réservoir de Tête-de-Ran : à la suite de la reprise future du réseau d'eau de Tête-de-Ran par la Commune, celui-ci doit être assaini. Un nouveau réservoir doit être construit selon les normes SSIGE, soit avec un accès indépendant et des conditions d'exploitation optimales. Actuellement, le réservoir se trouve dans l'hôtel, ce qui n'est pas admissible. La station de surpression sera conservée dans le bâtiment actuel.
- Landeyeux : études et éventuels investissements nécessaires pour la reprise des installations en fonction des conventions en cours de finalisation.

Etudes et planifications nécessaires au développement de projets ou au maintien de la valeur des installations :

- Cernier, chambre d'interconnexion : la construction d'une chambre d'interconnexion à Cernier, avec le réseau supérieur de Fontainemelon, est nécessaire afin de pouvoir augmenter la pression dans le réseau d'eau sur les hauts du village pour répondre aux normes de défense incendie. A la suite du développement du nouveau quartier au-dessus de la rue du Bois Noir, il s'agira de réaliser les études nécessaires avant la construction des infrastructures en 2020.
- Le Louverain : étude pour la reprise du mini réseau alimentant le Louverain et définition du principe de raccordement de nouveaux consommateurs, en fonction des installations, conduites et surpresseurs actuels. Ceci permettra à la Commune de définir les conditions de reprise de ce réseau selon son état.
- Coffrane, puits et zones de protection et captages : investigations et analyses nécessaires afin d'essayer de remettre en service les captages d'eau brute de Coffrane, Le Lion et Pôlière. Ceux-ci sont souvent en décharge en raison de la proximité de la zone agricole et ne peuvent pas être exploités par suite de dépassement des normes pour les teneurs en nitrates et micropolluants. D'autre part, les zones de protection devront être délimitées et matérialisées de manière durable dans le terrain.



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

4. Crédit-cadre assainissement (eaux usées)

Pour cette année et conformément au budget 2019 des investissements présentés à votre Autorité le 17 décembre 2018, le montant du crédit-cadre que le Conseil communal peut allouer à l'assainissement est de CHF 500'000. En 2018, l'unité administrative n'a pas pu réaliser les dépenses prévues par manque de personnel et l'accent a donc été mis sur le chantier de Chézard-Saint-Martin. Dans le courant de cette année, un rapport relatif à l'engagement d'un collaborateur supplémentaire pour l'assainissement vous sera soumis. Lors de la validation du rapport PGEE Seyon-Amont, le manque de moyens pour le terrain était ressorti et les groupes ont pris note que le Conseil Communal allait vous soumettre un rapport afin d'engager un collaborateur supplémentaire, dans le but de pouvoir surveiller et entretenir de manière efficiente le réseau d'assainissement ainsi que les drainages agricoles.

Bien que les premières mesures du PGEE Seyon-Amont ont été listées dans le rapport accepté le 5 novembre 2018 par votre Autorité, la priorisation des améliorations sur les réseaux se porte sur le village de Chézard-Saint-Martin. En effet, les investigations complémentaires afin de garantir la mise en œuvre optimale des travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre de la traversée dudit village relèvent de nombreux faux raccordements.

Dès lors, le Conseil communal sollicite un crédit-cadre de CHF 500'000 pour la part « assainissement » et le détail de l'utilisation de ce montant est répertorié dans le tableau suivant :

| Assainissement Montant disponible | C-C 2019 (en CHF) | Subventions |
|--|----------------------|---------------|
| Chézard-Saint-Martin, faux raccordements rue du Seu et rue de l'Orée – Mesure PGEE Seyon-Amont | 50'000 | |
| Savagnier, zone de la Rincieure – Installation station de pompage | 180'000 | |
| Fenin, amélioration séparatif descente Meillerets | 80'000 | |
| Vilars, renouvellement de la partie électrique de la station de relevage, commande et régulation | 20'000 | |
| STEP de Val-de-Ruz, étude préparatoire et appels d'offres pour la mise en place du traitement des micropolluants | 90'000 | 81'000 |
| Corrections de faux raccordements – Extension ou modification de conduites | 80'000 | |
| TOTAL | 500'000 | 81'000 |

Tableau 2 : Détail de l'utilisation du montant de CHF 500'000 pour l'assainissement

Une part de ces investissements sera couverte par un prélèvement à la réserve « taxe unique » d'assainissement (compte 2910302) de 30% des coûts nets (subventions et participations de tiers déduites).

Le crédit-cadre pour l'assainissement permettra en 2019 :

- Chézard-Saint-Martin : rechercher et corriger les faux raccordements dans les hauts du village, notamment rue du Seu et de l'Orée ;



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

- La Rincieure : mettre en place la mesure PGEE dans la zone, raccordements des bâtiments dans la zone industrielle, création d'une station de pompage ;
- Fenin-Meillerets : améliorer la descente des collecteurs d'eaux usées (refoulements récurrents) ;
- Vilars : refaire la partie électrique de la station de relevage, soit commande et régulation ;
- Step de Val-de-Ruz : étude préparatoire et appels d'offres pour la mise en place du traitement des micropolluants. Une subvention de CHF 81'000 (75% de la part de la Confédération et 15% de l'Etat) sera perçue à la fin des travaux, en 2023 ;
- Val-de-Ruz : corrections de faux raccordements – Extension ou modification des conduites (nouvelles constructions).

Hormis celui relatif aux micropolluants, tous les autres projets sont sans subvention, car ils ne respectent pas les conditions-cadres.

5. Conséquences financières

5.1. Compte des investissements

Le crédit-cadre sollicité auprès de votre Conseil pour l'eau potable s'élève à CHF 1'250'000, toutes taxes comprises. Il est pris en charge sous le chapitre 2000024001. La charge nette inscrite au budget 2019 des investissements pour l'eau potable s'élevait à CHF 1'000'000.

Le crédit-cadre sollicité auprès de votre Conseil pour l'assainissement s'élève à CHF 500'000 toutes taxes comprises. Il est pris en charge sous le chapitre 2000025001. La charge nette inscrite au budget 2019 des investissements pour l'assainissement s'élevait à CHF 350'000.

5.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 50'480 pour l'eau potable et CHF 24'800 pour l'assainissement.

Le calcul des incidences financières ci-dessous est effectué selon les nouvelles directives financières cantonales, basées sur la gestion des immobilisations, à savoir que chaque partie d'investissement est amortie pour elle-même. Il n'y a plus de calcul de taux moyen et il n'est pas tenu compte de la participation des services tiers (participation interne de la Commune).

Pour l'eau potable, ces incidences sont les suivantes :

| | | |
|--|------------|------------------|
| Dépense brute | CHF | 1'250'000 |
| Subventions attendues | CHF | -31'000 |
| Participations de tiers (prélèvement taxe 20%) | CHF | -243'800 |
| Investissement net | CHF | 975'200 |



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

| | Taux | | Valeur nette | | Coût annuel |
|--|--------|----|--------------|------------|---------------|
| Les Hauts-Geneveys, rue de la République | 2.00% | s/ | 50'000 | CHF | 1'000 |
| Cernier, rue des Monts 7a à 13 | 2.00% | s/ | 140'000 | CHF | 2'800 |
| Saules, bouclage pour supprimer un réservoir | 1.25% | s/ | 110'000 | CHF | 1'375 |
| Extension, déplacement ou remplacement de réseaux | 2.00% | s/ | 230'000 | CHF | 4'600 |
| Travaux sur fuites | 2.00% | s/ | 180'000 | CHF | 3'600 |
| Entretien des automates pour la mise en conformité | 10.00% | s/ | 30'000 | CHF | 3'000 |
| Production d'eau, remplacement de l'électromécanique | 20.00% | s/ | 30'000 | CHF | 6'000 |
| Malvilliers, Station Aebi-Chollet, réfection du toit | 2.00% | s/ | 20'000 | CHF | 400 |
| Prés-Royers, sécurité de l'accès aux puits | 2.00% | s/ | 16'000 | CHF | 320 |
| Les Geneveys-sur-Coffrane, réservoir Crôtets étanchéité | 1.50% | s/ | 110'000 | CHF | 1'650 |
| Tête-de-Ran, construction réservoir et alimentation | 1.50% | s/ | 208'000 | CHF | 3'120 |
| Landeyeux, la reprise du réseau | 2.00% | s/ | 30'000 | CHF | 600 |
| Cernier, projet chambre d'interconnexion (travaux 2020) | 10.00% | s/ | 20'000 | CHF | 2'000 |
| Le Louverain, projet reprise du réseau | 10.00% | s/ | 25'000 | CHF | 2'500 |
| Coffrane, puits et zones de protection et captages | 10.00% | s/ | 20'000 | CHF | 2'000 |
| => Intérêt de la dette | 1.84% | s/ | 1/2 capital | CHF | 22'500 |
| = Charge totale annuelle du compte d'exploitation | | | | CHF | 57'465 |

Tableau 3 : Incidences financières pour l'eau potable

Pour l'assainissement, ces incidences sont les suivantes :

| | | |
|--|------------|----------------|
| Dépense brute | CHF | 500'000 |
| Subventions attendues (reçues en 2019) | CHF | 0 |
| Participations de tiers (prélèvement taxe 30%) | CHF | -150'000 |
| Investissement net | CHF | 350'000 |

| | Taux | | Valeur nette | | Coût annuel |
|--|--------|----|--------------|------------|---------------|
| CSM, faux raccordements Seu et Orée – mesure PGEE Seyon-Amont | 2.00% | s/ | 50'000 | CHF | 1'000 |
| Savagnier, zone de la Rincieure – Installation station de pompage | 6.50% | s/ | 180'000 | CHF | 11'700 |
| Fenin, amélioration séparatif descente Meillerets | 2.00% | s/ | 80'000 | CHF | 1'600 |
| Vilars renouvellement de la partie électrique de la station de relevage, commande et régulation | 25.00% | s/ | 20'000 | CHF | 5'000 |
| STEP de Val-de-Ruz, étude préparatoire et appels d'offres pour la mise en place du traitement des micropolluants | 10.00% | s/ | 90'000 | CHF | 9'000 |
| Corrections de faux raccordements – Extension ou modification de conduites | 2.00% | s/ | 80'000 | CHF | 1'600 |
| => Intérêt de la dette | 1.84% | s/ | 1/2 capital | CHF | 7'740 |
| = Charge totale annuelle du compte d'exploitation | | | | CHF | 37'640 |

Tableau 4 : Incidences financières pour l'assainissement

6. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal.



Demande de deux crédits-cadres de CHF 1'250'000 pour l'eau potable et de CHF 500'000 pour l'assainissement en 2019

Rapport au Conseil général

7. Vote du Conseil général

7.1. Vote à la majorité qualifiée pour l'eau potable

La présente demande de crédit d'engagement est une nouvelle dépense unique touchant le compte des investissements de plus de CHF 1'000'000 pour l'eau potable, au sens de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.55 du règlement général, du 14 décembre 2015.

7.2. Vote à la majorité simple pour l'assainissement

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2019, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 pour l'assainissement touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

8. Conclusion

Ces dépenses sont nécessaires pour le bon fonctionnement des réseaux d'eaux. Cette demande de crédit-cadre se situe à la limite inférieure des besoins d'investissements nécessaires pour entretenir le patrimoine communal dans le domaine de l'assainissement en 2019.

Comme évoqué dans ce rapport, une demande d'augmentation en EPT vous sera soumise dans le courant de l'année afin de pouvoir garantir la mise en place des mesures d'optimisation du réseau listées dans le rapport du PGEE Seyon-Amont.

En revanche, les dépenses relatives à l'eau potable s'inscrivent dans l'échéancier proposé dans le PGA validé en 2017 par votre Autorité. Comme vous pouvez le constater, un effort particulier est prévu afin d'améliorer la réparation des fuites et diminuer les pertes sur le réseau.

Concernant le PGA, un groupe de travail inter-dicastères a été créé afin de prioriser les investissements en fonction du futur PAL et des besoins incendie. Le moment venu, le Conseil communal présentera à votre Autorité un nouveau rapport.

En vous remerciant de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 4 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
C. Cuanillon P. Godat



9. **Projet d'arrêté eau potable**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'250'000
pour l'eau potable en 2019

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 4 mars 2019 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Crédit-cadre eau
potable**

Article premier :

Un crédit-cadre de CHF 1'250'000 est accordé au Conseil communal pour l'eau potable en 2019.

**Comptabilisation
crédit-cadre eau
potable**

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 2000024001 et amortie à divers taux en fonction du type des travaux, allant de 1,25% à 20%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 25 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
C. Senn

La secrétaire
C. Douard



10. **Projet d'arrêté assainissement**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 500'000
pour l'assainissement en 2019

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 4 mars 2019 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit-cadre assainissement

Article premier :

Un crédit-cadre de CHF 500'000 est accordé au Conseil communal pour l'assainissement en 2019.

Comptabilisation crédit-cadre assainissement

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements 2000025001 et amortie à divers taux en fonction du type de travaux, allant de 2% à 25%, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 25 mars 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
C. Senn

La secrétaire
C. Douard